ottos://www.assemblee-nationale.fr/dvn/16/questions/04NR5I 160E12770

## 16ème legislature

Question N° : 12770	De <b>M. Hadrien Clouet</b> ( La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Haute-Garonne )				Question écrite
Ministère interrogé > Transports				Ministère attributaire > Transports	
Rubrique >transports ferroviaires		Tête d'analyse >Abonnement SNCF excluant Toulouse	•	<b>Analyse</b> > Abonnement SNCF excluant Toulouse.	
Question publiée au JO le : 07/11/2023 Date de changement d'attribution : 05/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)					

## Texte de la question

M. Hadrien Clouet alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur l'exclusion de Toulouse par les abonnements Max Actif et Max Actif + de la SNCF. L'abonnement Max Actif de la SNCF permet, pour une offre annuelle calculée en fonction du trajet, de réaliser des trajets réguliers deux et cinq fois par semaine entre deux gares sélectionnées lors de l'achat. Il permet ainsi aux abonnés de l'offre Max Actif de réaliser 250 réservations sur l'année et 450 pour les abonnés de Max Actif +. En outre, il prévoit une annulation et un échange sans frais des billets jusqu'à trente minutes après le départ du train. Pour les voyageurs réguliers, l'abonnement mensuel est rentabilisé dès la première semaine d'utilisation. Aujourd'hui, cet abonnement est très prisé des professionnels et des entreprises. Il leur permet de se déplacer en diminuant les coûts et en limitant leur empreinte écologique. Un total de 75 gares sont éligibles à cette offre. Or Toulouse Matabiau ne fait pas partie de l'offre. Cette exclusion incompréhensible prive ainsi des centaines de personnes de tout recours à cet abonnement. Les voyageurs très réguliers au départ de Toulouse, astreints à plusieurs allers-retours par semaine, doivent donc débourser des sommes nettement supérieures à leurs homologues d'autres villes dans la même situation, qui bénéficient de l'offre Max Actif. Afin de résorber cette inégalité d'accès au train pour les professionnels toulousains devant réaliser plusieurs allers-retours par semaine, il est indispensable d'ajouter la gare de Toulouse Matabiau aux offres Max Actif et Max Actif + de la SNCF. Aussi lui demande-t-il si cette exclusion a des fondements autres que l'arbitraire et s'il envisage en conséquence d'intégrer la gare de Toulouse Matabiau aux programmes d'abonnement susmentionnés.